



## ARE PUIS REPRISE DE TRAVAIL .( mes droit sont perdu )

Par **toms44300**, le **25/02/2012 à 10:37**

bonjour

je suis ARE ( pole emploie ) depuis 6 mois et j ai le droit encore a se jour a+de 5 mois d'indemnisation mais j ai repris le travail depuis 1 mois pour un cdd de 6 mois qui malheureusement a se jour me convient plus !

si je démissionne de mon nouveau travail es que j'aurais le droit de recupérer mes 5 mois restant a ARE

j attend vos réponse avec impatience .

cordialement thomas

Par **P.M.**, le **25/02/2012 à 12:06**

Bonjour,

De toute façon, la question ne se pose pas puisque la démission n'existe pas pour un CDD que vous ne pourriez rompre dans une telle situation que par accord commun avec l'employeur et un avenant en raccourcissant le terme, à moins que vous soyez encore en période d'essai...

Par **toms44300**, le **25/02/2012 à 12:09**

merci bcp mais je compte métre fin a ma période d essaie ! ma question tien tj si une réponse possible . merci bcp

Par **P.M.**, le **25/02/2012 à 12:29**

Alors ce n'est plus une démission et on aurait pu penser que la période d'essai était terminée si vous êtes depuis un mois dans le nouvel emploi...

Normalement, en cas de reprise d'emploi, peu importe qui est à l'initiative de la rupture dans les 4 premier mois pour que votre indemnisation reprenne par Pôle Emploi là où elle en était restée, sous réserve de confirmation par l'organisme...

Par **toms44300**, le **26/02/2012** à **10:57**

merci bcp pour vos reponse mais malheureusement je viens de constater que je ne suis plus en periode d essaie depuis 1 semaine :(  
donc je ne sais pas comment rompre mon cdd de 6 mois pour continuer a persevoire mes are afin de retrouver un emploie qui me convient .

Par **P.M.**, le **26/02/2012** à **11:18**

Bonjour,  
C'est ce que je pressentais, donc pour me répéter, la seule solution est de conclure un accord amiable avec l'employeur pour rompre le CDD et un avenant en raccourcissant le terme...

Par **toms44300**, le **26/02/2012** à **11:30**

ha ok merci bcp pour vos renseignements qui me sont précieux !  
je vais essayer de m'arranger avec mon employeur ce n'es pas gagner mais je n'es pas le choix . merci encore et bonne journée